

**Enseignant en charge de l'enseignement en Unité Pédagogique pour Élèves  
Allophones nouvellement Arrivés NSA/PSA**

**L'enseignant est chargé d'enseignement en Unité Pédagogique implantée au collège l'Eganaude à Biot.** Cette UPE2A a pour vocation d'accueillir pour l'essentiel des élèves Mineurs Non accompagnés (MNA) et en particulier des NSA et PSA (non ou très peu scolarisés antérieurement) avec un niveau scolaire inférieur ou égal à celui du cycle 2 et sans maîtrise de la lecture-écriture.

Il assume la fonction d'enseignant FLE/FLS et prend en charge ce public spécifique d'élèves relevant de l'UPE2A de manière appropriée par rapport à leurs besoins éducatifs particuliers.

**Contexte et objectif de travail**

*Placé sous l'autorité de l'inspecteur académique-directeur des services de l'éducation nationale, l'enseignant d'UPE2A exerce ses activités sous la responsabilité conjointe de l'IA IPR, référente CASNAV et de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription d'exercice.*

*Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et dans la cohérence de la politique académique du CASNAV.*

Le département des Alpes-Maritimes accueille un nombre croissant d'élèves allophones nouvellement arrivés d'origines linguistiques, culturelles et des niveaux scolaires très différents.

L'objectif principal de cette mission est d'instruire et d'accompagner la scolarisation en classe ordinaire des élèves à besoins éducatifs particuliers vers un niveau de langue leur permettant une inclusion aisée.

**Type d'emploi :** poste ouvert aux personnels enseignants 1<sup>er</sup> degré

**Lieu d'exercice :** collège l'Eganaude 3140 route des Dolines 06410 à Biot

**Date de prise de fonction :** à la rentrée scolaire 2026

**Conditions de nomination :** Nomination à titre définitif

**Conditions de rémunération :** poste ouvrant droit à l'ISAE – 30 points de NBI

**Organisation du temps de travail :**

Poste à temps complet.

- 21 heures face élèves (7 demi-journées)
- 3 heures sur site pour échange avec les équipes éducatives des foyers et les responsables légaux. les positionnements en cours d'année et la coordination avec l'équipe éducative et pédagogique de l'établissement.

- 108 heures annuelles de service réglementaires pour les professeurs des écoles (activités pédagogiques complémentaires, élaboration et mise en œuvre de projets fédérateurs, relations avec les familles ou représentants légaux et les partenaires, formation continue, etc.).

### **Cadre réglementaire / Textes de référence :**

Circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012.

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Arrêté du 1er juillet 2013.

### **Missions principales :**

- Participer avec l'équipe éducative à l'accueil des élèves et des représentants légaux.
- Procéder à l'évaluation et au positionnement des élèves allophones nouvellement arrivés.
- Dispenser un enseignement FLS et FLSco et un apprentissage des concepts et outils de base en mathématiques et des compétences transversales (méthodes de travail, compréhension des codes scolaires, construction du sens de l'effort, etc.).
- Permettre aux élèves, dans le cadre du programme personnalisé d'apprentissage construit pour chacun d'entre eux, d'acquérir les compétences du socle du cycle 2 et du cycle 3.

En lien avec les équipes pédagogiques et les partenaires éducatifs :

- Organiser progressivement l'inclusion scolaire des élèves dans les classes ordinaires (EPS, musique, arts plastiques, etc.)
- Veiller à leur intégration au sein l'établissement.
- Assurer un suivi du parcours des élèves : remobilisation, préparation à l'orientation et au projet professionnel, réussite aux examens et attestations (DELFF ; CFG ; formations au premier secours, etc.).
- Rencontrer, informer et accompagner les référents éducatifs et les responsables légaux.

### **Activités associées :**

- Participer aux actions de formation et d'information du CASNAV
- Participer au jury DELF scolaire (sous réserve d'habilitation)
- Collaborer avec le CASNAV sur le plan pédagogique et administratif
- Rédiger un rapport d'activités annuel à adresser au chef d'établissement et au CASNAV

### **Diplômes et certifications requis :**

Enseignant du premier degré disposant de préférence d'une certification complémentaire FLS ou enseignant du premier degré justifiant d'un parcours universitaire FLE/FLS

Expérience pédagogique confirmée en classe ordinaire.

Une expérience auprès d'élèves allophones sera valorisée.

### **Compétences attendues :**

- Connaissance du système éducatif en rapport avec le poste sollicité
- Connaissance des publics EANA et des problématiques et enjeux éducatifs, culturels, sociaux, linguistiques afférents
- Connaissance didactique des apprentissages et de l'évaluation en FLE/FLS/FLSco

- Maîtrise des ressources pédagogiques en FLE/FLS/FLSco
- Maîtrise de l'enseignement des bases en lecture et en écriture.
- Maîtrise de l'enseignement des prérequis aux grands domaines d'apprentissage
- Maîtrise des différentes modalités d'évaluation et capacité à assurer la progressivité des apprentissages
- Capacité à pratiquer une pédagogie différenciée pour gérer l'hétérogénéité des origines linguistiques, culturelles et des niveaux scolaires
- Maîtrise des outils informatiques

**Qualités requises :**

- Aptitude au travail en équipe et à établir des relations avec des partenaires
- Ouverture d'esprit et capacité relationnelle et interculturelle
- Capacité de disponibilité, d'écoute et d'adaptabilité
- Capacités organisationnelles
- Force de proposition en établissement
- Capacité à identifier les besoins particuliers des élèves allophones et des jeunes MNA.

**Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste :**

Chargée de mission départementale CASNAV Mme TAGBE en charge des MNA.

mail : [casnav06@ac-nice.fr](mailto:casnav06@ac-nice.fr) Tel.04 93 72 63 58

**Procédure de candidature et de recrutement :**

Envoi de la fiche de candidature accompagnée de la lettre de motivation, du curriculum vitae et de la copie du dernier rapport d'inspection ou compte-rendu du rendez-vous de carrière, par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Alpes Maritimes ([casnav06@ac-nice.fr](mailto:casnav06@ac-nice.fr)) et simultanément à la DIPE

[appelcandidature1degre06@ac-nice.fr](mailto:appelcandidature1degre06@ac-nice.fr)

**Poste à profil soumis à entretien.**

Chaque candidat sera reçu en entretien individuel par une commission CASNAV académique et/ou départementale.